

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-96  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
DECISIONS  
BUDGETAIRES

**OBJET :**  
**FISCALITE**  
**DIRECTE**  
**LOCALE 2024**  
**- VOTE DU**  
**TAUX DES 3**  
**TAXES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 05 AVRIL  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 05 AVRIL  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 18 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine  
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,  
Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Christian  
WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence,  
les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, qui prévoit dans l'article 16  
de la loi des finances 2020 la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts  
communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès  
2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales. La TH sur les  
résidences secondaire quant à elle reste toujours applicable.

La surcompensation ou souscompensation est neutralisée chaque année à compter de 2022, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2024 les taux votés en 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts et après avis de la Commission des finances du 10 avril 2024,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la proposition de monsieur le maire de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2024 comme suit,

Taxe	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière	62.91 %	62.91 %
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %
Taxe Habitation	11.31 %	11.31 %

**CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 18 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 17 AVR. 2024

Par publication le : 18 AVR. 2024

Par déléation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 AVR. 2024

ID : 011-211100763-20240412-DB202496-DE